RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A&B STUDIO

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros

Siège social : 5 rue de Copenhague – 75008 PARIS

811 641 729 R.C.S. PARIS

(la « **Société** »)

DECISIONS D'ASSEMBLEE GENERALE

EN DATE DU 18 JUIN 2025

Au siège social,

Madame Anne POUMEAU DE LAFFOREST, [redacted] DELMAS
demeurant [redacted]
née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]

Madame Blandine GERARD, [redacted] LORTHIOIS
demeurant [redacted]
née le [redacted] à Lyon 8ème arrondissement (France) de nationalité [redacted]

Titulaires de la totalité des actions composant le capital social de la Société, ont pris les décisions suivantes relatives à la transformation de la Société en SARL :

PREMIERE DECISION

(*Transformation de la Société en société à responsabilité limitée*)

Les associées décident, en application des dispositions de l'article L 225-245 du Code de commerce, de transformer la Société en société à responsabilité limitée à compter de ce jour.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés à responsabilité limitée et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

L'objet de la Société, sa durée et son siège social restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 10.000 € (dix mille euros). Il sera désormais divisé en 10.000 (dix mille) parts sociales de 1 € (un) entièrement libérées, numérotées de 1 à 10.000 et entièrement attribuées aux associées selon la répartition suivante :

- A Madame Anne POUMEAU DE LAFFOREST, [redacted] DELMAS, née le [redacted] à Paris 17ème arrondissement (France)
 à concurrence de cinq mille cinq cents parts sociales,

numérotées de 1 à 5.500, ci 5.500 parts sociales

- A Madame Blandine GERARD, [redacted] LORTHIOIS, née le [redacted] à [redacted] 8ème [redacted]

à concurrence de quatre mille cinq cents parts sociales,

numérotées de 5.501 à 10.000, ci 4.500 parts sociales

Total égal au nombre de parts composant le capital social **10.000 parts**

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associées

DEUXIEME DECISION

(*Nomination des gérantes de la Société*)

Les associées décident de nommer en tant que Gérantes de la société, pour une durée indéterminée

- **Madame Anne POUMEAU DE LAFFOREST, [redacted] DELMAS**

demeurant [redacted]

née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]

- **Madame Blandine GERARD, [redacted] LORTHIOIS**

demeurant [redacted]

née le [redacted] à Lyon 8ème arrondissement (France) de nationalité [redacted]

Mesdames Anne POUMEAU DE LAFFOREST, [redacted] DELMAS, et Blandine GERARD, [redacted] LORTHIOIS ont par avance fait savoir qu'elles acceptaient ces fonctions et qu'elles satisfaisaient à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associées

TROISIEME DECISION

(Adoption des nouveaux statuts sous forme de société à responsabilité limitée)

En conséquence de la décision de transformation de la Société en société à responsabilité limitée adoptée sous la décision précédente, les associées adoptent article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associées

QUATRIEME DECISION

(Constatation définitive de la transformation de la Société en société à responsabilité limitée)

Les associées constatent, la réalisation définitive de la transformation de la Société en société à responsabilité limitée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associées

CINQUIEME DECISION

(Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités)

Les associées confèrent tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales relatives aux décisions adoptées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associées

Les associées certifient exactes les présentes

Madame Anne POUMEAU DE LAFFOREST, [redacted] DELMAS

[redacted]

Madame Blandine GERARD, [redacted] LORTHIOIS

[redacted]